



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 juillet 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

**Convention entre la Ville de Niort et la Communauté de
Communes 'Arc en Sèvre' pour l'utilisation des installations et
équipements sportifs municipaux.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU,
M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS,
M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI,
Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD

Excusés :

Mme Marie-Cécile MORISOT

Sports

Convention entre la Ville de Niort et la Communauté de Communes 'Arc en Sèvre' pour l'utilisation des installations et équipements sportifs municipaux.

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a des installations et équipements sportifs qui sont souvent sollicités par les Communes avoisinantes.

En effet, des Centres de Loisirs de Communes du Département des Deux-Sèvres souhaitent dispenser à leurs jeunes, en période estivale, des activités au sein des équipements sportifs municipaux Niortais.

Aussi, dans un souci permanent d'aider les jeunes, et ce sans pénaliser les activités Niortaises (Centres de Loisirs, M. P.T., etc.) activités qui restent prioritaires, la Ville de Niort, depuis plusieurs années, a accordé aux Centres de Loisirs de la Communauté de Communes "Arc en Sèvre" l'utilisation de nos équipements sportifs moyennant les tarifs en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer la convention d'accès aux équipements sportifs de la Ville de Niort ;
- imputer les recettes au 922.2513 - 7063 # 04653 et 922.2514 - 7063 # 04654.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)